

Campus où le programme est proposé : CSH

OBJECTIFS

Le programme de Doctorat en langues a pour objectifs :

- De former des chercheurs hautement qualifiés dans le domaine des langues et de la réflexion concernant une langue choisie ou le contact entre les langues et les questions relevant de l'apprentissage/enseignement des langues, préparés.es à contribuer à l'avancement et à la diffusion de la recherche dans leurs domaines de spécialité.
- De former des chercheurs aptes à mener des recherches scientifiques en matière de langues, ayant les compétences disciplinaires, méthodologiques et transverses (dont la rigueur, l'esprit critique et la capacité d'analyse et d'innovation).
- De former des chercheurs capables de concevoir et d'élaborer des projets de recherche, d'encadrer des équipes de recherche, de valoriser et évaluer les travaux de recherche et de former des chercheurs, le tout faisant preuve d'expertise aux niveaux disciplinaire, méthodologique et déontologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont celles fixées dans le règlement de l'École doctorale « Sciences de l'homme et de la société (EDSHS) » :

1. Procédures d'inscription

1.1 - Les inscriptions en doctorat s'opèrent dans les institutions et ce, au premier ou au second semestre. Au premier semestre, elles ont lieu du 15 septembre au 15 octobre, avec un délai octroyé par le doyen ou le directeur de l'institution, pouvant aller jusqu'au 30 octobre de l'année universitaire en cours. Au second semestre, elles ont lieu entre le 15 janvier et le 15 février.

1.2 - Le dossier du candidat devra comporter :

Une demande d'inscription (selon les spécimens des institutions) avec :

- 5 photos récentes, format passeport
- Une fiche d'état civil, sinon une photocopie de la carte d'identité ou du passeport (original ou photocopie certifiée conforme par l'autorité compétente. Il en est de même de tous les autres documents)
- Le baccalauréat libanais ou un titre jugé équivalent (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban).
- La licence officiellement reconnue
- Le relevé des notes de la licence
- L'équivalence de toute licence délivrée par les universités libanaises privées ou les universités non libanaises (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban. Toutefois, les titulaires d'un diplôme de l'USJ ne sont pas tenus de présenter cette équivalence pour poursuivre leurs études dans leur propre Université)
- Un master ou un titre jugé équivalent (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban. Toutefois, les titulaires d'un diplôme de l'USJ ne sont pas tenus de présenter cette équivalence pour poursuivre leurs études dans leur propre Université)
- Le relevé des notes du master
- L'équivalence de tout master ou titre jugé équivalent délivrés par les universités libanaises privées ou les universités non libanaises (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban. Toutefois, les titulaires d'un diplôme de l'USJ ne sont pas tenus de présenter cette équivalence pour poursuivre leurs études dans leur propre Université)
- La fiche de sécurité sociale, sinon les formulaires demandés par l'administration de l'USJ dûment remplis et les cotisations de sécurité sociale pour les personnes qui ont le droit de s'y inscrire
- Une lettre de motivation, rédigée par l'étudiant et adressée à son responsable d'institution

- Un avant-projet de thèse comportant : le titre, la définition du sujet, la problématique et les hypothèses de travail, la bibliographie sommaire, la méthodologie et les techniques de recherche, le plan provisoire de la thèse et le calendrier de travail.

1.3 - Trois critères doivent être pris en considération, préalablement à toute admission :

- L'étudiant doit être détenteur d'un master reconnu officiellement.
- Il est nécessaire que la discipline du master et celle du doctorat soient cohérentes. Les exceptions seront examinées par une commission mixte composée d'un commun accord par le directeur de l'EDSHS et le responsable de l'institution concernée et les propositions de cette commission seront, dans certains cas, soumises à la Commission des équivalences de l'USJ et, le cas échéant, par la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Liban.
- Le master obtenu par le candidat devrait attester la compétence du candidat à faire de la recherche, sinon un complément de formation sera exigé de lui (en conformité avec ce point, la Faculté de langues et de traduction, exige, dans le cas d'un master soutenu dans une autre université que l'USJ, que le mémoire soit confié, par le responsable du cursus, à un enseignant de la discipline pour l'évaluer et établir un rapport circonstancié).

1.4. Étude du dossier de candidature (avant inscription) :

- Le responsable du programme doctoral étudie le dossier, en concertation, s'il y a lieu, avec le directeur de l'École doctorale ; le dossier est jugé recevable, s'il remplit les conditions suivantes : authenticité des diplômes, visibilité de la place de la formation à la recherche dans l'itinéraire du candidat (notamment en master : note minimale de 14/20 exigée pour le mémoire ou le projet de fin de master) et compatibilité (au minimum du master) avec la discipline du programme doctoral.
- Si le dossier est jugé recevable, le candidat est convoqué à un entretien oral pour présenter et défendre son avant-projet de thèse devant une commission composée du responsable du programme doctoral concerné ou de son délégué et du directeur de l'École doctorale ou de son délégué ; la commission peut être élargie d'un commun accord entre le responsable du cycle doctoral et du directeur de l'École doctorale. Les institutions peuvent, si elles le désirent, soumettre les candidats à une évaluation écrite qui sera prise en considération pour l'acceptation du candidat.
- Si la Commission donne un avis favorable à l'avant-projet de thèse, le candidat est admis à s'inscrire ; son dossier est alors envoyé au vice-recteur aux affaires académiques pour validation définitive.
- Suite à la validation définitive, l'inscription en doctorat est effectuée dans l'institution et un directeur de thèse est alors désigné.

EXIGENCES DU PROGRAMME

La durée du programme est de 6 semestres minimum et 12 semestres maximum. Le doctorant devrait durant cette période :

- Soutenir un projet de thèse détaillé à la fin du deuxième semestre d'étude.
- Suivre les séminaires disciplinaires organisés par le cycle doctoral de la FdLT durant les deux premiers semestres de son inscription.
- Présenter un rapport d'avancement de recherche au début de chaque année académique devant un comité réduit en présence de son directeur de thèse. À l'issue de la présentation, le directeur de thèse signe l'autorisation de renouvellement de l'inscription.
- Participer activement à des activités organisées par la FdLT ou l'École doctorale des Sciences de l'homme et de la société (EDSHS) : séminaires, stages, formation, colloques, etc. Ces activités sont validées par l'ETIB ou l'EDSHS.
- Participer aux activités organisées par l'EDSHS dans le cadre des doctoriales.
- Publier, avant la date de la soutenance de thèse, deux articles dans des revues indexées à comité de lecture (ou communications dans des colloques spécialisés à comité de sélection) relatifs à son sujet.
- Soutenir sa thèse en obtenant au moins la mention « Honorable ».

UE obligatoires (177 crédits), UE optionnelles fermées (3 crédits)

PLAN D'ÉTUDES PROPOSÉ

Semestre 1

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|----------------------------------|-----------|
| 435PRT1D1 | Projet de thèse (1) | 24 |
| 435SED1D1 | Séminaire 1- cycle doctoral FdLT | 2 |
| 435SED2D1 | Séminaire 2- cycle doctoral FdLT | 2 |
| | Total | 28 |

Semestre 2

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|----------------------------------|-----------|
| 435PRT2D2 | Projet de thèse (2) | 24 |
| 435SED3D1 | Séminaire 3- cycle doctoral FdLT | 2 |
| | Total | 26 |

Semestre 3

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-------------------------|---------------------------------|-----------|
| 435PTS3D3 | Préparation de thèse-semester 3 | 30 |
| UE optionnelles fermées | | |
| o89DOCAD2 | Doctoriales (langue arabe) | 3 |
| o89DOCGD2 | Doctoriales (langue anglaise) | 3 |
| o89DOCFD2 | Doctoriales (langue française) | 3 |
| | Total | 33 |

Semestre 4

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|---------------------------------|-----------|
| 435PTS4D4 | Préparation de thèse-semester 4 | 30 |
| | Total | 30 |

Semestre 5

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|---------------------------------|-----------|
| 435PTS5D5 | Préparation de thèse-semester 5 | 30 |
| o89ACT3D1 | Autres activités | 3 |
| | Total | 33 |

Semestre 6

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|---------------------------------|-----------|
| 435PTS6D6 | Préparation de thèse-semester 6 | 18 |
| 435SFDLDo | Soutenance de thèse | 12 |
| | Total | 30 |